



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 22 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
17/01/2025	17/01/2025	19	10	14	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia		X	
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	Mme LAGATTU Laetitia
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine		X	Mme LLORDEN Anne-Marie
Secrétaire de séance	Mr SOUBAYE Nicolas		

Délibération n°2025-01-22-03

Résultat du vote 17 pour

Objet : Autorisation d'engagement, de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2025 principal.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement avant le vote du **budget principal 2025** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et présentées dans les tableaux suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Opération	Chapitre	Désignation	Article	Budget 2024	Autorisation
OPFI	10	Taxe d'aménagement	10226	13 000,00 €	3 250,00 €
OPFI	16	Dépôts et caution reçus	165	4 500,00 €	1 125,00 €
OPNI	204	Autres étbs- biens mobiliers, matériel et études	204181	10 400,00 €	2 600,00 €
		Attributions de compensation	2046	38 296,00 €	9 574,00 €
160	21	Achat de matériel	21838	1 000,00 €	250,00 €
			2188	30 425,48 €	7 606,37 €
161	21	Acquisition de terrains nus	2111	6 000,00 €	1 500,00 €
165	21	Installations de voirie	2152	1 000,00 €	250,00 €
	23	Installations, matériel et outillage techniques - voirie	2315	32 000,00 €	8 000,00 €
225	21	Aire de loisirs	2138	27 250,00 €	6 812,50 €
254	21	Constructions autres bâtiments publics	21318	45 000,00 €	11 250,00 €
262	21	Cimetière	2116	50 000,00 €	12 500,00 €
			21316	59 235,00 €	14 808,75 €
263	21	Plantation d'arbres et arbustes	2121	10 000,00 €	2 500,00 €
267	21	Terrains bâtis	2115	18 000,00 €	4 500,00 €
	23	Aménagement boug centre	2315	1 950 000,00 €	487 500,00 €
269	23	Agencements et aménagements de terrains	2313	180 000,00 €	45 000,00 €
270	23	Voies cyclables	2315	5 000,00 €	1 250,00 €
271	21	Terrain multisports	2138	13 100,00 €	3 275,00 €
272	21	Terrain de foot à 5	2138	3 750,00 €	937,50 €
TOTAL				2 497 956,48 €	624 489,12 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'ACCEPTER** les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

